

PIERRE-MAËL DOUSSON

Aujourd'hui, le terme « prudence » renvoie à l'idée d'un certain calcul, d'une forme de timidité, à une sorte de mise à l'abri devant les risques que pourrait susciter la vie. La vertu de prudence chez saint Thomas, revêt d'une tout autre dimension. Elle est pour lui une vertu essentielle du choix et de la décision, de la responsabilité personnelle et du savoir prendre parti.

I. Évolution d'une notion

A. Platon et Aristote

Dans le dernier chapitre des dialogues de Platon¹, sont présentées les meilleures manières de gouverner une cité et la vie d'un individu. En posant la question de la finalité des lois à son interlocuteur, l'Athénien répond que la finalité totale réside non dans le courage, mais dans la vertu. Cette réponse suggère que, dans l'ordre des biens divins, la prudence occupe la première place, c'est celle qui guide les autres vertus. S'en suit hiérarchiquement, la justice et le courage.

Aristote, dans le Livre VI de *l'Éthique à Nicomaque*², définit les personnes prudentes comme capables de délibérer correctement sur ce qui est bon pour elles, que ce soit de manière générale ou dans des domaines particuliers. Il affirme que la prudence n'est ni une science ni un art, car elle ne peut pas délibérer sur des choses nécessaires ou impossibles. Il présente la prudence comme une disposition avec des règles vraies agissant dans le domaine du bien et du mal pour les êtres humains. Aristote soutient que la prudence est nécessairement une disposition avec une règle exacte, agissant dans le domaine des biens humains. Enfin, il établit que la prudence est la vertu de la faculté de consentir.

B. La notion de prudence aujourd'hui

Pour André Comte-Sponville, philosophe français, la prudence aujourd'hui « relève moins de la morale [...] que de la psychologie, moins du devoir que du calcul ».³ Dans son ouvrage *Petit traité des grandes vertus*, il estime que le langage courant donne à cette notion le sens de « précaution », notamment lorsqu'il s'agit d'éviter des dangers. Il fait remonter ce changement de sens à Kant qui, au XVIII^{ème} siècle, réduisait la prudence à « l'amour de soi éclairé ou habile »⁴. Enfin, il considère que la morale sans la prudence est une morale vaine et dangereuse.

¹ Platon, *Les Lois*, Livre I

² Aristote, *Éthique à Nicomaque*, VI, 5, (1140a - 1140b)

³ André Comte-Sponville, *Petit traité des grandes vertus*, Seuil, 2001, p. 41-51

⁴ Kant, *Critique de la raison pratique*, 2003 (1788), p. 156-182

Jean-François Thomas, s.j., dans un article publié sur le site internet d'informations *Aleteia*, note que la prudence est une vertu cardinale qui occupe une place essentielle dans l'ordre moral et dans l'ordre de la raison⁵. Pour lui, la prudence n'est pas seulement la précaution réduite à la frilosité. Il souligne que le sens actuel du mot prudence, synonyme de « prudence excessive », est éloigné de la signification philosophique et théologique attribuée par la pensée chrétienne, qui charge cette vertu d'une signification intellectuelle.

C. Bible et la Tradition chrétienne

a. Ancien Testament

Dans la *Revue Biblique* de 1933, Ceslas Spicq développe la manière dont la vertu de prudence est présentée dans l'Ancien Testament en y discernant la nature, le rôle et les actes. Il estime qu'on peut la définir soit comme étant le droit discernement de ce qu'il faut faire, soit comme étant la raison pratique informée des commandements divins appliqués à l'action.⁶ Il montre que les Hébreux connaissent le rôle de la raison pratique dans le gouvernement de la vie. Les Hébreux ont recouvert sous un seul et même terme les notions de clairvoyance, circonspection et sagacité. La prudence est identifiée tantôt avec la connaissance de Dieu (Eccl. 10, 20), premier principe de la moralité, tantôt avec le jugement de conscience discernant le bien et le mal (Jb 9, 21).

En revanche, rien n'est dit concernant l'ordonnance immédiate et la régulation de l'activité humaine. On affirme seulement la qualité vertueuse d'une vie régie par la raison droite et que le jugement de celle-ci est fonction des dispositions morales. La prudence s'apprend par l'expérience personnelle des choses de la vie et par la docilité à l'enseignement des sages chargé de conseiller. Plus encore elle est un don de Dieu qui l'accorde dans la prière.

b. Nouveau Testament

Dans la Vulgate, le terme prudence est traduit par *prudentia*. Elle désigne une vertu qui aide à choisir ce qu'il y a de meilleur et de plus sage, pour que l'homme puisse y conformer sa conduite.⁷ A plusieurs reprises, Jésus recommande à ses disciples d'être prudents comme des serpents (Mt 10). Il fait également l'éloge du serviteur prudent qui est toujours à son devoir (Mt 24, 45 et Lc 12, 42) et des vierges prudentes, attentives à la venue de l'époux (Mt 25, 2, 4, 9). Jésus souligne aussi que les fils du siècle ont beaucoup plus de prudence dans leurs affaires temporelles que les fils de la lumière dans leurs intérêts spirituels (Lc 16, 21). Puis il remercie son Père de n'avoir pas réservé sa révélation aux sages et aux prudents (Mt 11, 25 et Lc 10, 21). Le Christ lui-même, durant sa vie terrestre, est un exemple de prudence : alors qu'il manifeste sa divinité, il invite à la discrétion ceux qui sont témoins des miracles. Il souhaite

⁵ Jean-François Thomas, j.s., *La vertu de prudence, sagesse de l'action*, Aleteia, 2019. Disponible sur : <https://fr.aleteia.org/2019/05/15/la-vertu-de-prudence-sagesse-de-laction/> (consulté le 24 janvier 2024)

⁶ Ceslas Spicq, o.p., *La vertu de prudence dans l'Ancien Testament*, *Revue Biblique*, 1933, vol. 30, p. 187-210

⁷ Henri Lesêtre, *Dictionnaire de la Bible*, Prudence, Letouzey & Ané, 1957, p. 803

empêcher les manifestations et oppositions qui auraient mis obstacle à son ministère évangélique. Enfin, saint Pierre demande aux fidèles de se montrer prudents et sobres pour être disponibles à la prière (1 P, 4, 7).

c. Catéchisme de l'Église Catholique

Le Catéchisme de l'Église catholique définit la prudence comme la vertu qui dispose la raison pratique à discerner notre véritable bien dans chaque circonstance et à choisir les moyens justes pour l'atteindre.⁸ Elle est considérée comme la « raison juste en action » et elle guide les autres vertus en établissant des règles et des mesures. Elle ne doit pas être confondue avec la timidité, la peur, la duplicité ou la dissimulation. La prudence est également appelée *auriga virtutum* (le cocher des vertus) car elle guide immédiatement le jugement de la conscience et oriente notre conduite en accord avec ce jugement. Grâce à cette vertu, nous pouvons appliquer les principes moraux à des cas particuliers, et surmonter les doutes sur le bien à atteindre et le mal à éviter.

II. La vertu de prudence chez saint Thomas d'Aquin (Qu. 47, a. 1-5)⁹

Dans la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin, la vertu de prudence occupe une place centrale au sein d'un ensemble moral et éthique plus vaste. Saint Thomas d'Aquin considère la prudence comme l'une des quatre vertus cardinales, aux côtés de la justice, de la tempérance et de la force. La prudence, selon lui, consiste en la capacité de discerner le bien du mal dans des situations concrètes et de prendre des décisions justes. Elle requiert la *recta ratio agibilium*, c'est-à-dire une raison droite appliquée aux actes pratiques. Pour saint Thomas, la prudence est étroitement liée à la sagesse et à la connaissance pratique, car elle implique une compréhension profonde des réalités humaines et des circonstances spécifiques. Il note également l'importance de la prudence dans la conduite de la vie quotidienne, soulignant son rôle crucial dans la gouvernance de soi et dans la direction des autres.

Ainsi, la vertu de prudence contribue à l'ordre moral et social, et participe ainsi à l'harmonie générale de la vie vertueuse.

A. La vertu de prudence appartient à l'ordre de la connaissance (a. 1-3)

a. Article 1 : La prudence se trouve-t-elle dans une faculté de connaissance ou dans l'appétit ?

L'article explore deux étapes fondamentales liées à la prudence dans le contexte de la connaissance rationnelle. La première étape, selon saint Thomas, repose sur le sens usuel du mot « prudence », associé à la capacité de voir à l'avance, un concept étymologiquement lié à

⁸ Catéchisme de l'Église Catholique, La prudence, 1992, n°1806

⁹ Michel Labourdette, o.p., *La prudence : grand cours de théologie morale*, Bibliothèque de la Revue Thomiste, Parole et silence, 2016, p. 11-31

pro-video. La prudence, ainsi définie, s'ancre clairement dans le vocabulaire de la connaissance, indépendamment de ses implications.

Dans la deuxième étape, centrée sur la connaissance rationnelle et non sensible, l'article souligne le caractère du « connaître de loin ». Cela implique une comparaison et une organisation mesurée des éléments par la connaissance. Cette organisation rationnelle diffère de l'instinct animal car elle est propre à la raison humaine, capable de trouver et d'organiser indépendamment. Malgré sa nature rationnelle, l'article conclut que la prudence dépend du désir, mais seulement dans la mesure où celui-ci est à l'origine de toute activité humaine, en est la cause.

b. Article 2 : La prudence appartient-elle seulement à la raison pratique ou aussi à la raison spéculative ?

La prudence, loin d'être centrée sur la spéculation pure, se caractérise par son orientation pratique en vue d'atteindre une fin extérieure à la connaissance. Son champ d'action concerne le « ce qui est à faire », appelé *l'agibile* par saint Thomas. Il situe la prudence comme conseillère dans l'ordre de l'action humaine. Il note néanmoins qu'elle est parfois assimilée à la sagesse, dans les textes sapientiaux par exemple, sans présenter une définition technique précise.

Ainsi, la prudence est considérée comme une forme de sagesse, mais elle se distingue par sa limitation au domaine de la vie humaine et des actions qui la composent. Son jugement repose sur la cause suprême de tout, la fin dernière, qui est Dieu. Bien qu'elle n'atteigne pas la plénitude de la sagesse, elle se révèle plus sage que le savoir moral dans le contexte pratique. Car, dans un tel contexte, c'est l'efficacité de l'ordination qui prime sur la spéculation.

Enfin, contrairement à l'art, la prudence ne se prête pas à une participation dans le pur connaître. L'art, en effet, ne peut être défini par des règles déterminées : il n'atteint en aucune façon le nécessaire, et n'utilise que le conseil pour atteindre le contingent.

c. Article 3 : La prudence connaît-elle les singuliers ?

La prudence exige la connaissance des principes universels pour guider l'action. Mais elle va au-delà de la simple conformité aux règles, et requiert une mise en œuvre existentielle de la prudence dans des situations singulières. Cette mise en pratique exige une compréhension des réalités spécifiques, ce qui nécessite l'intervention des sens en plus de l'intelligence. Bien que les sens externes restent instrumentaux, les sens internes comme la cogitation, la mémoire et l'imagination, participent à la prudence en tant qu'extension de *l'habitus*. Cette extension permet une appréhension plus fine du singulier. Malgré cela, la prudence humaine ne peut pas tout connaître dans le domaine du singulier, mais elle s'appuie sur des généralisations relatives et des expériences communes pour guider l'action. La perfection de la prudence ne réside pas seulement dans la prévision de choses exceptionnelles ou imprévues. Elle relève de la capacité à tenir compte des expériences humaines assez communes, habituelles. Bien que la certitude absolue ne soit pas atteignable dans ce domaine, négliger ces considérations affaiblit la prudence en tant que vertu intellectuelle.

Ainsi, pour comprendre pleinement la prudence comme vertu, il est nécessaire d'explorer ses caractéristiques distinctives, ce que saint Thomas développe dans les deux articles suivants.

B. La prudence vérifie pleinement la notion de vertu et de vertu spéciale (a. 4-5)

Les articles 4 et 5 abordent la notion de prudence et son rôle au sein de la vertu humaine. La prudence est présentée comme une qualité de connaissance et une perfection de la raison pratique. Elle diffère des vertus intellectuelles en raison de son principe de faiblesse et d'incertitude. Cependant, malgré ces limitations intellectuelles, la prudence qualifie profondément la personne, rectifie son activité personnelle et assure la bonté morale de ses actions. Elle vise ainsi à garantir le bien pur et simple de l'action, dépendant de l'appétit droit des fins de la personne, ce qui en fait la perfection même des vertus morales. Enfin, bien que son domaine tende vers la même fin que d'autres vertus morales, la question de savoir si la prudence est une vertu spéciale sera examinée dans l'article 5.

a. Article 4 : La prudence est-elle une vertu ?

L'article explore la relation entre la prudence et les vertus intellectuelles et morales. Il souligne que la prudence est une vertu morale qui guide l'action humaine vers ses véritables fins morales. Mais, bien que la prudence soit essentiellement intellectuelle, elle dépend aussi de la rectitude de l'appétit. La comparaison avec l'art révèle une participation à la fois de l'appétit et de la raison pratique. L'art se concentre sur la réussite d'une œuvre plutôt que sur la bonté morale de la personne.

Cependant, l'exercice de tout art dépend de la prudence dans le choix des actions libres. Contrairement à l'art, la prudence n'est pas régie par des règles fixes, mais doit s'adapter à chaque situation singulière pour garantir la conformité aux règles universelles. Bien que certains arts puissent nécessiter un conseil similaire à celui de la prudence, notamment la médecine, la différence réside dans le caractère contingent de l'action morale, qui requiert une constante inventivité.

Ainsi, alors que l'art suit des règles déterminées dictées par la structure de l'œuvre, la prudence fait le lien entre les règles universelles et les contingences particulières pour assurer la moralité de l'action.

b. Article 5 : La prudence est-elle une vertu spéciale ?

La prudence, en se concentrant sur la direction des actions à entreprendre, se distingue formellement des autres vertus. On la distingue par exemple des vertus intellectuelles spéculatives qui traitent du nécessaire, et de la vertu intellectuelle d'art qui vise la réalisation d'une œuvre. De plus, elle se différencie des autres vertus morales en atteignant formellement l'action bonne en tant que dirigée par l'intelligence, en vue d'en faire la vérité pratique. Ceci englobe toutes les actions en tant qu'elles sont distinctes du pur connaître ou du faire. Également, toute activité humaine, même le simple fait de connaître ou de faire, est considérée comme un agir qui qualifie la personne car elle implique un choix et un usage libre. Chaque action relève d'une vertu morale spécifique selon son objet et sa régulation formelle.

Cependant, la prudence seule atteint l'action en tant que telle par une direction rationnelle et une régulation droite, comme le suggère sa définition traditionnelle : « La droite raison des

actions humaines »¹⁰. Cette définition implique que la prudence concerne tout ce qui relève de l'action humaine du point de vue de ses fins personnelles et de la perfection de l'intelligence appliquée à la direction de l'action. Cela exige une rectitude par les fins suprêmes de la vie humaine.

Conclusion

L'étude de la vertu de prudence chez saint Thomas d'Aquin, nous témoigne d'une profonde compréhension de la nature humaine et de sa complexité. À travers une analyse minutieuse, saint Thomas montre que la prudence est une vertu fondamentale du choix, de la décision et de la responsabilité personnelle. Elle guide l'homme dans la distinction entre le bien et le mal, l'aide dans la conduite de sa vie quotidienne et dans ses interactions avec les autres.

En revisitant l'évolution de cette notion depuis les philosophes antiques jusqu'aux penseurs contemporains, nous avons observé une évolution dans sa compréhension. Nous sommes passé d'une vertu essentielle du choix moral, à une simple précaution psychologique. Cependant, dans la tradition chrétienne, la prudence conserve son caractère fondamental, intégrant à la fois la sagesse divine et la connaissance pratique, qui permettent d'orienter l'action humaine vers le bien.

Ainsi, la vertu de prudence chez saint Thomas d'Aquin transcende les siècles pour nous offrir une boussole morale essentielle dans un monde en perpétuelle évolution. Elle nous rappelle que la sagesse réside dans la capacité à discerner le bien et à agir en conséquence, et nous invite à cultiver cette vertu précieuse pour orienter nos choix et nos actions pour une vie vertueuse.

¹⁰ Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, La Loi, q. 94